

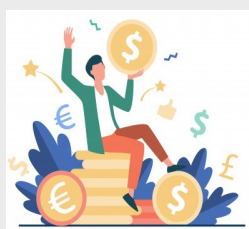
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

Présents : P. BELY - S. MARIOT - H. BARDIN - M-R. MICHENEAU - L. BENARD - M-C. BAZIN - D. FOUCAUD - A. LERMITTE - F. OLLIVIER - L. PIHA - M. PAQUEREAU - S. PARPAILLON - D. RICHARD - J-F. TOUZEAU

Absent excusé : E. ARNOUX

CALVAIRE CROIX ROUGE

Le calvaire de la Croix Rouge, situé rue de St Martin, est en très mauvais état. Il est donc nécessaire d'y faire des travaux de restauration. Des devis ont été reçus en Mairie pour un montant total estimatif de 3 609 € HT. La Commune peut prétendre à une subvention de 45 % du montant total HT par le Conseil Départemental de la Vendée dans le cadre du programme « Restauration du patrimoine immobilier non protégé » soit 1 624 €. Le dossier de demande de subvention va être déposé prochainement. Les travaux ne pourront être réalisés que lorsque l'accord de subvention nous sera parvenu. Compte tenu du renouvellement du Conseil Départemental lors des élections des 20 et 27 juin, il est probable que cela ne se fera pas avant l'automne.



CONVENTION AVEC CERTINERGY

Comme les particuliers, la commune peut prétendre aux Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) suite à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre des travaux de rénovation de la Salle du Foyer Rural. Pour recevoir cette aide, estimée entre 4 000 et 4 500 €, la commune va signer une convention avec Certinergy, partenaire du SyDEV. Pour rappel, le SyDEV a déjà versé 37 000 € de subvention au titre des économies d'énergie pour ces mêmes travaux.

TRAVAUX DE LA RASLIÈRE

Les travaux de rénovation des réseaux et de voirie de La Raslière ont réservé leur lot de surprises et d'ajustements. Cela explique leur durée, bien supérieure à celle estimée, et des variations de leur montant final. Un avenant au marché de travaux initial doit donc être passé afin de régulariser la situation. Entre les travaux en plus-value et ceux en moins-value, il se dégage une plus-value finale d'un montant de 5 781,20 € HT. Le montant du marché initial était de 94 974,50€ HT, il passera donc après prise en compte de l'avenant à 100 655,70€ HT soit 120 786,84€ TTC.

La fin des travaux est prévue pour la mi-juin. Nous profitons de l'occasion pour remercier l'ensemble des riverains pour leur compréhension, leur patience et leur collaboration pendant toute la durée des travaux.

EGLISE

Lors de la vérification annuelle des équipements de l'église par l'entreprise LUSSAULT, il a été constaté l'usure des cloches n°1 et n°4. Il est donc nécessaire de procéder aux réparations adéquates. Les travaux ont été estimés par la même entreprise pour un montant total de 6 988,49 € HT.

- ◆ Remplacement du Joug de la cloche n°1 : 3 164,98€ HT
- ◆ Mise en sécurité de la cloche n°4 par la réalisation d'1/4 de tour : 3 823,51€ HT

La commune peut prétendre à des aides pour financer ces travaux de la part du Conseil Départemental au titre de la conservation régionale des Monuments Historiques. La subvention du département peut être de 50% du montant HT de la dépense subventionnable soit 3 497,70 €.

La cloche n°4 étant classée Monument Historique, la commune peut également recevoir une aide de 40 % de la part de l'Etat, plus particulièrement de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour les travaux la concernant. Une demande d'autorisation de travaux sur Monument Historique doit être faite. La demande de subvention auprès de la DRAC peut atteindre 40% du montant des travaux soit 1 529,40 €.

CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE VUITTON

Il y a quelques temps, l'entreprise Louis Vuitton a sollicité la commune pour l'aménagement de places de parking supplémentaires au terrain de sports du fait de l'accroissement de ses effectifs. Après étude sur place, la commune a accepté de matérialiser 12 places de stationnement en plus. Afin d'acter cette mise à disposition, une convention de concession des places de stationnement va être signée entre les deux parties. Elle établit les modalités d'application et les obligations de chacune des parties, plus particulièrement la durée et la mise en place d'une redevance, soit :

Cette convention porte sur une durée de 3 ans et institue une redevance annuelle de 3.340€ (qui correspond au montant de 10.000€ que la commune va engager pour réaliser les travaux permettant la création de ces 12 places supplémentaires.

A la fin des 3 ans, et si les deux parties le souhaitent, une nouvelle convention pourra être établie pour un montant de redevance de 500€ / an qui permettra de couvrir les frais d'entretien de ce parking (peinture, balayage...)

PCAET—PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le 28 avril 2021, les élus du conseil municipal ont eu une présentation du **PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial. L'article 188 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015 confie l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) aux EPCI de plus de 20 000 habitants. En décembre 2017, La communauté de commune du Pays de St Fulgent –Les Essarts s'engage dans l'élaboration de ce PCAET en suivant les 4 objectifs suivants :

- ⇒ Atténuation des effets du changement climatique
- ⇒ Développement des énergies renouvelables
- ⇒ Maîtrise de la maîtrise de l'énergie
- ⇒ Limitation de production des gaz à effets de serre.

Après un diagnostic sur le Territoire et avoir défini la stratégie, le PCAET a été envoyé aux autorités environnementales en février 2021. En juin 2021, il y aura une consultation du public

puis en septembre/octobre 2021, l'approbation par le conseil communautaire.

Les cibles visées sont : les collectivités, les acteurs économiques, les habitants, l'ensemble du territoire.

Une nouvelle identité visuelle voit ainsi le jour :



Le Conseil Municipal veillera à transmettre l'évolution de ce PCAET et de sa mise en place sur le Territoire et sur la Commune.

VIE ASSOCIATIVE

LA COURGETTE DU COEUR

La Commune a été sollicitée en juillet 2020 par des habitants afin de présenter leur projet d'occupation d'une partie du bassin d'orage du lotissement de la Roseraie. Ils souhaitent installer une zone d'éco-pâturage et de jardin en permaculture partagé. Depuis, ils ont créé une association: « La Courgette du Cœur ». Le conseil municipal valide ce projet et décide d'établir une convention entre l'association et la commune afin de définir les conditions d'utilisation de ce terrain communal. Un grillage sera installé aux frais de la commune afin de délimiter la partie concédée à l'association.

Ce projet est un précurseur au projet participatif citoyen qui verra le jour en 2022 et dont le règlement est disponible sur le site internet de la mairie.

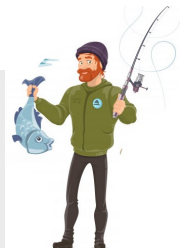
MERLAT'A PAT'

Plusieurs rendez-vous sont proposés pour l'activité marche : le mardi matin à 9h, le mardi soir à 19h15 et le dimanche matin à 9h.

Le départ se fait à chaque fois à partir de la Salle du Clocher. Venez nous rejoindre !

PECHE LE VAIRON

L'enduro-carpe initialement prévu les 11-12-13 juin est reporté en raison du couvre feu toujours en vigueur au 2, 3 et 4 juillet.



VIE ECONOMIQUE

DES NOUVELLES DE PIV COMPOSITES

L'entreprise PIV Composites, qui a brûlé l'année dernière, est de retour sur la zone de La Tabarière. Elle occupe désormais le site de l'entreprise Rotteleur qu'elle a racheté. La totalité du personnel de Rotteleur a été repris à cette occasion.

L'entreprise s'appelle désormais **AMICO**. Elle se porte bien et est même à la recherche de collaborateurs supplémentaires. Nous invitons les personnes intéressées à prendre contact directement avec l'entreprise au 02 51 40 66 60.

NOUVELLE INSTALLATION : L'ATELIER ROLA



Mme Massicot et M. Guillotin domiciliés au 4, Rue de La Salle s'installent en tant qu'auto-entrepreneurs sous le nom « **L'Atelier Rola** ». Leur activité, complémentaire à leurs activités professionnelles respectives, concerne la rénovation et le relooking de meubles.

Vous trouverez leurs coordonnées sur le site internet de la Mairie dans la rubrique « Vie économique et sociale » avec toutes les autres entreprises installées sur le territoire communal. Nous leurs souhaitons pleine réussite.

INFOS DIVERSES

FERMETURE DE LA MAIRIE

La Mairie sera fermée **les samedis matin du 3 juillet au 29 août inclus.**



CINE SENIORS

Séance le **Lundi 21 Juin à 14h30 à La Ferrière**. Au programme le film "**Antoinette dans les Cévennes**", une comédie enjouée qui a eu un beau succès national. Le prix de cette séance est de 4,60€.

Vous pouvez vous inscrire avant le lundi 14 Juin auprès de Christiane Lardière au 02 51 40 53 58 ou Marie Christine Bazin au 06 61 88 30 72. Si le transport pose problème, n'hésitez pas à le leurs faire savoir.

SCOM

Et si comme 53 % des Vendéens, on achetait moins d'emballages ?

Aujourd'hui, la majorité des Vendéens trient leurs emballages de façon systématique. C'est une bonne chose pour le recyclage et la préservation des ressources naturelles mais ce geste vertueux ne suffit plus.

Des emballages et suremballages sont à peine achetés qu'ils sont déjà jetés. Il est urgent d'agir pour réduire leur nombre.

D'après un sondage, 53 % des Vendéens déclarent acheter des produits avec peu ou moins d'emballages. Un chiffre encourageant qui montre une réelle sensibilité des Vendéens par rapport à leur production de déchets.

Moins d'emballages, c'est :

- Des ressources naturelles préservées,
- Des pollutions en moins,
- Une facture allégée pour l'habitant.

TRIVALIS et le SCOM proposent des solutions concrètes, simples et accessibles, pour réduire sa production d'emballages.

La première règle est d'éviter, quand c'est possible, les produits suremballés ou à usage unique.

Par exemple :

- achetons les bananes sans emballage, en collant l'étiquette directement dessus,
- préférons les achats à la coupe et en vrac (fromage, jambon, viande, etc.),
- apportons nos contenants chez les commerçants : bocaux et boîtes en verre, sac en tissu pour le pain ou les légumes, etc. (Loi du 10 février 2020)

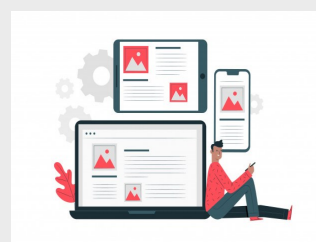
AGENDA SENIORS

Les activités reprennent...

Les **10 ateliers numériques (initiation à la Tablette)** sont programmés à partir du mardi 14 septembre à raison d'une séance par semaine. Ceux-ci seront encadrés par la même personne qui était là pour le premier groupe.

Les **ateliers numériques (apprentissage)** sont organisés pour les personnes qui utilisent déjà les outils numériques et qui souhaitent se perfectionner sur différents thèmes. Les séances seront assurées par des seniors bénévoles de la commune qui ont reçu une formation pour animer ces ateliers. Certaines personnes se sont déjà inscrites mais il est encore possible de le faire. Une rencontre entre les bénévoles et les personnes intéressées est prévue le **Mercredi 23 Juin à 10h à la Mairie**.

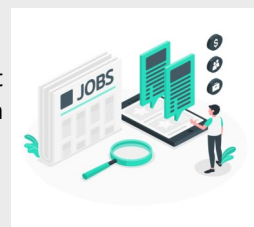
Pour plus de détails, des flyers sont à votre disposition en Mairie (ou sur le site internet de la commune). Plus de renseignements auprès de Marie Renée Micheneau au 06 70 79 17 66 ou Marie Christine Bazin au 06 61 88 30 72.



EMPLOI

Plusieurs offres d'emploi ont été publiées sur le site internet de la Commune. N'hésitez pas à visiter le site internet qui est mis à jour régulièrement et aussi à aimer la Page Facebook La Merlatière.

Les offres d'emploi sont également affichées dans le hall d'accueil de la Mairie Bibliothèque.



ZOOM SUR... LES ELECTIONS DES 20 ET 27 JUIN

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021

Attention, les élections auront lieu exceptionnellement à la Salle du Foyer Rural. Le bureau de vote est ouvert de 8h00 à 18h00.

Pour voter vous devrez être muni de votre **carte électorale** et d'une **pièce d'identité** (Carte Nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, etc.). Pensez à **emmener votre crayon**

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Les élections départementales remplacent les cantonales depuis 2013, elles ont lieu tous les six ans. Les élections départementales sont organisées en mode scrutin binominal à 2 tours.

En Vendée, il y a 17 cantons et La Merlatière fait partie du canton de Chantonnay. Il y a donc 34 élus qui siègent au Conseil Départemental de la Vendée (17 hommes et 17 femmes). Ce sont eux qui élisent le Président du Conseil Départemental.

Quelles sont les principales compétences du Conseil Départemental?

- Action Sanitaire et Sociale :
 - ⇒ Enfance : Aide sociale à l'enfance (ASE), Protection Maternelle et Infantile (PMI), adoption, etc.
 - ⇒ Handicap : notamment avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
 - ⇒ Séniors : Allocations Personnalisées d'autonomie, Aide sociale à l'hébergement, Aide ménagère etc...
 - ⇒ Versement du Revenu de Solidarité Active
- Education : construction et entretien des collèges
- Aménagement : entretien et création des routes départementales
- SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- Culture : gestion des sites culturels de la Vendée (Historial, Logis de la Chabotterie, Haras de Vendée, Château de Tiffauges, etc...), Bibliothèque départementale
- Protection de l'environnement



ELECTIONS REGIONALES

Depuis 2016, la France compte 18 régions et la Vendée fait partie de la région Pays de la Loire



Les élections régionales ont lieu tous les six ans. Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste selon un

système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel. Les électeurs votent pour une liste fermée de candidats sans panachage. Les listes doivent respecter la parité en comportant alternativement un candidat homme et une candidate femme.

Au premier tour, la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés remporte la prime majoritaire et les sièges restants sont répartis à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant franchi le seuil électoral de 5 % des suffrages exprimés, y compris la liste arrivée en tête.

Les élus régionaux sont au nombre de 93 pour les Pays de la Loire dont 19 pour la Vendée. Les conseillers régionaux élisent ensuite le Président de la Région.

Quelles sont les principales compétences de la Région ?

- Le développement économique
- Transports : Transport Ferroviaire régionaux (TER), transports interurbains et scolaires (ALEOP)
- La formation professionnelle, l'apprentissage et l'orientation
- La construction et l'entretien des lycées
- Compétences partagées avec d'autres collectivités : Sport et Culture, tourisme, logement, la santé